

Auschwitz contre Dieudonné

La procureure du Roi de Liège, Danielle Reynders, a demandé à ses services de police d'examiner les vidéos et les bandes-son enregistrées à la salle La Fabrik, d'Herstal, où le « comique » Dieudonné s'était produit le 14 mars dernier devant 1.100 spectateurs. « Il s'agit de déterminer si des propos tenus ce soir-là ne sont pas constitutifs d'infractions à la loi » réprimant l'incitation à la haine et fondées sur des propos racistes ou antisémites.

Des policiers étaient présents dans la salle de spectacle. Dieudonné lui-même avait lancé au début de sa représentation : « La police est sûrement là... sur un coup de fil de Jérusalem ? » Et son spectacle, intitulé « Rendez-vous Jésus », ne fut qu'une longue litanie de

propos antisémites explicites ou suggérés : « Je l'ai lu, le Talmud (NDLR : l'un des textes fondamentaux du judaïsme). Talmud de merde. » Ou encore : « On ne peut pas nier les chambres à gaz. Par exemple, on ne peut pas dire : ah oui ? Vous avez les plans ? » Et aussi : « Hitler, c'est un gentil garçon ! » Ces propos antisémites furent applaudis par un public essentiellement composé de jeunes issus de l'immigration, ignorant, sans doute des condamnations encourues en France par Dieudonné pour incitation à la haine raciale, ignorant aussi son allégeance au Front national de Jean-Marie Le Pen et sa dévotion au régime des mollahs iraniens qui financent son premier film, sorti le 21 mars, *L'Antisémitisme*, une parodie nauséuse de la Shoah qu'il ne diffuse qu'à ses abonnés de son site internet et dans son théâtre parisien. Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR) s'appête à déposer une plainte. Ses observateurs, présents au spectacle ont, eux aussi, identifié le caractère haineux et antisémite des propos tenus par Dieudonné, qui n'a jamais encore été condamné en Belgique. « Une analyse juridique est en cours », nous a indiqué Edouard

Delruelle, le directeur adjoint du CECLR.

L'affaire Dieudonné devrait connaître ce soir des rebondissement au conseil communal d'Herstal. Jennifer Maus, la cheffe du groupe MR, interpellera le bourgmestre Frédéric Daerden (PS) qui avait autorisé la tenue de ce spectacle nauséux. Elle entend obtenir des explications et des comptes sur le coût généré par cette mascarade (la mobilisation de 30 agents de police). L'organisateur du spectacle Zaxcharia El Majdoubi admet qu'on ne l'y reprendra plus. Ce jeune homme de 18 ans, « qui ne connaissait pas Dieudonné », pensait booster sa carrière dans l'événementiel en invitant « une grosse pointure ». Financièrement, il s'est fait arnaquer : un reliquat de 600 euros de bénéfice après avoir satisfait les exigences successives de Dieudonné. Patrice Lempereur, le président du comité de quartier Droixhe-Bressoux et conseiller de Frédéric Daerden, a décidé d'allumer un contre-feu à cette prestation indigne : l'an prochain, le voyage des jeunes du quartier devrait avoir lieu à Auschwitz plutôt que sur les pistes de ski : pour que la pédagogie remplace les rires d'une soirée calamiteuse... ■

MARC METDEPENNINGEN

AVANT LE SPECTACLE, Dieudonné suggérait à des jeunes des saluts douteux. ©DR



Le spectacle d'Anderlecht annulé

La commune d'Anderlecht avait vivement réagi à l'annonce de la tenue d'un spectacle de Dieudonné, le 8 mai prochain, au « Birmingham Palace ». Elle en avait refusé la tenue, au motif que cette salle, agréée comme « salle de fêtes » ne pouvait accueillir un spectacle. Le directeur de la salle nous a confirmé que la prestation de Dieudonné était effectivement annulée. Il nous a précisé que sa salle avait été réservée sans préciser la venue de Dieudonné. Malgré cette annulation, les billets dont toujours en vente à la Fnac. M.M.